



Assemblée générale

Soixante-quatrième session

Documents officiels

Distr. générale
14 janvier 2010
Français
Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 6^e séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 16 octobre 2009, à 10 heures

Président : M. Sene (Vice-Président) (Sénégal)
*Présidente du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires* : M^{me} McLurg

Sommaire

Point 134 de l'ordre du jour : Amélioration de la situation financière
de l'Organisation des Nations Unies

Point 135 de l'ordre du jour : Plan des conférences

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



En l'absence de M. Maurer (Suisse), M. Sene (Sénégal), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 35.

Point 134 de l'ordre du jour : Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies

1. **M^{me} Kane** (Secrétaire générale adjointe à la gestion) dit que son exposé portera sur quatre grands indicateurs financiers, à savoir : les contributions mises en recouvrement, les contributions non acquittées, la trésorerie et les sommes dues aux États Membres. La situation financière de l'Organisation est contrastée, même si l'on constate un mieux dans certains domaines.

2. En ce qui concerne le budget ordinaire, les contributions mises en recouvrement et les montants encaissés ont été plus élevés en 2009 qu'en 2008, de 619 et 534 millions de dollars, respectivement. Les contributions non acquittées s'élevaient à 830 millions de dollars au 13 octobre 2009, contre 756 millions de dollars un an plus tôt. Au 13 octobre, 120 États Membres avaient versé l'intégralité de leur contribution au budget ordinaire, soit 13 de moins qu'au 24 octobre 2008. Trois autres États l'ont fait depuis et la Secrétaire générale adjointe à la gestion exhorte tous les autres à régler dès que possible leur contribution pour 2009. Sur les 830 millions de dollars d'arriérés au 13 octobre 2009, 93 % étaient dus par un seul État Membre et 7 % par les autres États Membres débiteurs. La situation financière définitive pour 2009 dépendra donc des mesures que prendront ces États dans les mois à venir.

3. La trésorerie disponible au titre du budget ordinaire se compose des soldes du Fonds général, auquel sont versées les contributions mises en recouvrement, du Fonds de roulement, dont le montant autorisé a été fixé à 150 millions de dollars par l'Assemblée générale, et du Compte spécial. Au 13 octobre 2009, le montant total des disponibilités atteignait 787 millions de dollars, contre 411 millions de dollars au 31 décembre 2008. En ce qui concerne la situation de trésorerie mois par mois, un solde positif est prévu pour la fin de décembre 2009. Le solde de clôture dépendra toutefois des mesures prises par les États Membres dont les quotes-parts sont les plus élevées.

4. Plusieurs facteurs font qu'il est difficile de faire des projections financières fiables concernant les activités de maintien de la paix : l'évolution des

besoins est difficile à prévoir, l'exercice financier des opérations de maintien de la paix court du 1^{er} juillet au 30 juin plutôt que du 1^{er} janvier au 31 décembre et les contributions au financement de ces opérations sont mises en recouvrement pour chacune d'entre elles en fonction de la date de fin de mandat approuvée par le Conseil de sécurité, ce qui signifie que les appels de contributions sont émis pour des périodes qui s'échelonnent sur toute l'année. Tout cela rend malaisée une comparaison de la situation financière de ces opérations avec celle relative au budget ordinaire ou aux tribunaux internationaux.

5. Le montant total des contributions au financement des opérations de maintien de la paix qui n'avaient pas encore été réglées au 13 octobre 2009 s'élève à un peu plus de 2,1 milliards de dollars, soit environ 763 millions de dollars de moins qu'à la fin de 2008 et 796 millions de dollars de moins qu'au 24 octobre 2008. Cette diminution des contributions non acquittées s'explique en partie par le fait que des montants inférieurs à ceux des années précédentes ont été mis en recouvrement pour 2009/10, en attendant l'approbation d'un nouveau barème des quotes-parts pour 2010. Elle tient aussi à la baisse, par rapport à l'année précédente, des montants dus par certains des États dont les contributions sont les plus importantes.

6. En raison du caractère imprévisible du montant et de l'échéancier des contributions au maintien de la paix, il est sans doute relativement plus difficile pour les États Membres d'être à jour dans leurs paiements. Il faut donc remercier tout spécialement les 19 pays qui ont versé l'intégralité de leurs contributions au 13 octobre 2009 et les 2 pays qui l'ont fait depuis.

7. Le solde de trésorerie global des comptes des opérations de maintien de la paix était d'environ 3,3 milliards de dollars au 13 octobre 2009; ce montant était réparti entre les comptes des opérations en cours et des opérations clôturées et son utilisation faisait l'objet de restrictions. L'Assemblée générale rappelle en effet régulièrement qu'aucune mission de maintien de la paix ne doit être financée au moyen d'avances prélevées sur les fonds d'autres missions en cours et les textes qui régissent la gestion du Fonds de réserve pour le maintien de la paix en limitent l'utilisation au financement de la création d'opérations ou du renforcement d'opérations en cours. En outre, une partie seulement des soldes de trésorerie des comptes des opérations clôturées peut être utilisée pour financer d'autres opérations.

8. Au 13 octobre 2009, les soldes de trésorerie des comptes des opérations en cours totalisaient environ 2,8 milliards de dollars, celui du Fonds de réserve pour le maintien de la paix se chiffrait à 142 millions, et le total des soldes des comptes des missions clôturées était de 470 millions. On prévoit actuellement que le total des soldes des comptes des opérations de maintien de la paix sera légèrement supérieur à 2,2 milliards de dollars à la fin de 2009 (environ 1,6 milliard pour les opérations en cours, 469 millions pour les opérations clôturées et 144 millions pour le Fonds de réserve pour le maintien de la paix).

9. Sur les 469 millions de dollars qui devraient être disponibles en fin d'année sur les comptes des opérations clôturées, le Secrétariat a réservé 218 millions de dollars au paiement des engagements non réglés, notamment les soldes dus aux États Membres qui ont fourni des contingents et du matériel et le remboursement de sommes portées au crédit des États Membres. Ainsi, il ne restera que 251 millions de dollars sur lesquels prélever des avances pour couvrir les dépenses d'opérations en cours ou celles afférentes à l'exécution du budget ordinaire ou des budgets des tribunaux internationaux. Cette somme offre une marge de manœuvre très étroite pour d'éventuelles avances intercomptes, qui ont été nécessaires afin de couvrir, pour un montant total de 148 millions de dollars, les dépenses de sept missions en cours en 2008 : la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG), la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP), la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL). En 2009, des prélèvements sur les comptes des opérations clôturées d'un montant total de 49 millions de dollars ont déjà été nécessaires pour couvrir les dépenses de la MONUG, de la MINURSO, de l'ONUCI et de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT).

10. Selon les projections révisées, le total des sommes dues par l'Organisation à des États Membres sera de 944 millions de dollars à la fin de 2009, en hausse par rapport aux projections de 765 millions de dollars faites en mai et par rapport au montant de 431 millions de dollars dont elle était redevable au

31 décembre 2008. Pour le calcul des versements à effectuer en 2009, il a été tenu compte des projections de rentrées de trésorerie, qui ont été réduites du fait de la baisse des montants mis en recouvrement dans l'attente de l'approbation d'un nouveau barème des quotes-parts. Le montant des obligations nouvelles a accusé une augmentation en 2009, due principalement au déploiement de contingents au sein de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), d'une composante militaire dans la zone de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) et de contingents et d'unités de police constituées supplémentaires dans la zone de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), augmentation qui a été partiellement compensée par l'achèvement du mandat de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) et par la réduction de l'effectif des unités de police constituées de la MINUK et de l'effectif militaire autorisé de la MINUL. Un décompte détaillé des sommes dues aux différents États Membres au 30 septembre 2009 est distribué pendant la séance.

11. L'ONU est restée à peu près à jour des paiements dus à des États Membres au titre de la fourniture de contingents jusqu'à février/mars 2009 pour la MINUSTAH et la MINUK et jusqu'à juillet/août 2009 pour la MINURCAT, la MONUC, la MINUAD, la MINUL, l'ONUCI, la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant (FNUOD), la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS). En ce qui concerne les paiements dus aux États Membres au titre du matériel appartenant aux contingents, l'ONU était à jour jusqu'à mars ou juin 2009 pour la MONUC, la MINUAD, la FNUOD, l'UNFICYP, la FINUL, la MINUL et la MINUS. Cependant, des difficultés de trésorerie ont fait que l'Organisation a pris du retard sur l'échéancier des remboursements trimestriels pour la MINURSO, la MINUK, la MONUG, l'UNFICYP, la MINUSTAH, la MINUT et l'ONUCI. Il est à noter à ce sujet que lorsque les contributions ne sont pas versées ponctuellement, le Secrétariat peut avoir des difficultés à procéder aux remboursements dus chaque trimestre aux États qui fournissent des contingents, étant donné qu'il lui faut en priorité affecter les soldes de trésorerie disponibles au financement des dépenses de fonctionnement des missions. Le Secrétariat continuera néanmoins de suivre l'évolution de la situation et procédera aux versements dès que la situation de

trésorerie le permettra. Le Secrétaire général est attaché à ce que l'Organisation s'acquitte dans les meilleurs délais de ses obligations financières envers les États Membres qui fournissent des contingents et du matériel. Pour cela, il faut que les États Membres honorent pleinement et sans retard leurs obligations financières vis-à-vis de l'Organisation et que les mémorandums d'accord voulus soient conclus.

12. La situation financière du Tribunal pénal international pour le Rwanda et du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie s'est légèrement détériorée en 2009, les montants mis en recouvrement étant quelque peu supérieurs à ceux de 2008 et le total des arriérés de contributions ayant augmenté de 10 millions de dollars. Au 13 octobre 2009, 83 États Membres avaient réglé toutes leurs contributions au titre des deux tribunaux, soit 14 de moins qu'au 24 octobre 2008, et la Secrétaire générale adjointe demande instamment aux autres États Membres de suivre leur exemple. La ventilation des contributions non acquittées fait apparaître que 65 % du total concerne un seul État Membre. Si les tendances récentes se confirment, les comptes des tribunaux devraient afficher des soldes de trésorerie positifs à la fin de 2009. Cependant, la situation en fin d'année dépendra là encore de la ponctualité avec laquelle les États Membres s'acquitteront de l'intégralité de leurs obligations financières.

13. Rappelant que l'Assemblée générale a approuvé le budget global du plan-cadre d'équipement, d'un montant de 1,9 milliard de dollars, en décembre 2006, la Secrétaire générale adjointe dit que 180 États Membres ont choisi de régler leur quote-part en plusieurs versements annuels, tandis que 12 États ont choisi de l'acquitter en une seule fois. Au 13 octobre 2009, les contributions versées s'élevaient à 1,1 milliard de dollars et les contributions exigibles non encore réglées à 86 millions de dollars. Un certain nombre d'États Membres qui ont choisi la formule de paiement échelonné sont en avance sur l'échéancier. La Secrétaire générale adjointe remercie les 119 États Membres qui ont réglé intégralement le montant de leur contribution au financement du plan-cadre et engage vivement tous les États Membres à payer sans retard le montant intégral de leurs contributions, afin que le plan-cadre puisse être exécuté selon le calendrier prévu.

14. En conclusion, la Secrétaire générale adjointe remercie tout particulièrement les 18 États Membres

qui, au 13 octobre 2009, avaient réglé en totalité leurs contributions exigibles, ainsi que les trois autres États Membres qui l'ont fait depuis. Les indicateurs financiers pour 2009 sont contrastés. Les soldes de trésorerie devraient être positifs pour tous les fonds à la fin de l'année, mais cela dépendra en définitive des contributions versées au cours du dernier trimestre. Par rapport à octobre 2008, le montant des contributions non réglées a diminué pour ce qui est du maintien de la paix, mais il a augmenté en ce qui concerne le budget ordinaire, les budgets des tribunaux internationaux et le plan-cadre d'équipement. Le nombre d'États Membres pleinement à jour de leurs obligations est plus faible qu'en octobre 2008 dans toutes les catégories. Pour que la situation financière de l'Organisation reste saine, il est toujours aussi crucial que les États Membres s'acquittent intégralement et ponctuellement de leurs obligations envers elle.

Point 135 de l'ordre du jour : Plan des conférences
(A/64/32, A/64/136, A/64/166, A/64/371 et A/64/484)

15. **M^{me} Kaudel** (Présidente du Comité des conférences), présentant le rapport du Comité des conférences pour 2009 (A/64/32), fait observer qu'en ce qui concerne le projet de calendrier des conférences et réunions pour 2010 et 2011, le Comité a examiné différentes propositions, décrites au paragraphe 15 du rapport, relatives à la modification du calendrier de la reprise des sessions de la Cinquième Commission, du Comité du programme et de la coordination (CPC) et du Conseil économique et social. Elle a déjà mené des consultations avec les présidents des deux premiers organes et rencontrera prochainement la Présidente du Conseil économique et social pour étudier la question.

16. Le Président du CPC a souligné que, ces trois dernières années, les séances de la Cinquième Commission à la deuxième partie de la reprise de sa session ont empiété sur les sessions annuelles de son comité. Il propose que les huit semaines allouées au CPC à chaque exercice biennal soient réparties de telle sorte que le Comité se réunisse non pas quatre semaines par an mais trois semaines les années de présentation du budget et cinq semaines les autres années. Dans le cadre de cette proposition, le Conseil économique et social examinerait le rapport du Comité du programme et de la coordination à la reprise de sa session plutôt qu'à la partie principale, les années où l'Assemblée n'a pas à adopter de budget. Le Président du CPC a souligné la nécessité de maintenir la pause

d'une semaine entre la fin des travaux de la Cinquième Commission à la deuxième partie de la reprise de sa session et le début des travaux du CPC à sa session annuelle, afin de laisser assez de temps pour la mise au point de la documentation. Le Président de la Cinquième Commission a indiqué, pour sa part, qu'il comptait consulter le Bureau de la Commission sur cette question.

17. S'agissant de l'utilisation des services et installations de conférence, abordée dans la section B du chapitre III du rapport, trois des grandes commissions de l'Assemblée générale ont atteint ou dépassé le taux de référence de 80 % en 2008, en veillant plus attentivement à ce que les séances soient ouvertes à l'heure prévue et en assurant une meilleure coordination avec les responsables de la programmation des conférences. Parmi les améliorations suggérées aux organes qui avaient sous-utilisé les ressources mises à leur disposition entre 2006 et 2008 figurent les suivantes : prévenir à l'avance les responsables de la programmation en cas d'annulation prévisible, ouvrir les séances à l'heure et réduire à l'avance la durée des réunions lorsque l'on prévoit qu'elles prendront moins de temps.

18. Concernant la prestation de services d'interprétation aux réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres, le Comité des conférences déplore le fait que la proportion des réunions qui ont bénéficié de services d'interprétation dans les quatre principaux centres de conférence ait été de 77 % en 2008 contre 84 % en 2007. En adoptant le projet de résolution qui figure à l'annexe I du rapport, l'Assemblée générale prierait le Secrétaire général de veiller à satisfaire, dans la mesure du possible, toutes les demandes de services de conférence, et prierait le Secrétariat d'informer dès que possible les groupes demandeurs des services de conférence disponibles, y compris les services d'interprétation, ainsi que de tout changement qui pourrait intervenir avant la réunion concernée.

19. Dans le cadre de l'examen de l'incidence de l'exécution du plan-cadre d'équipement sur les réunions, les membres du Comité ont visité l'immeuble Albano, où a déménagé tout le personnel affecté aux différentes phases de la production des documents, ainsi que les nouveaux locaux de la Section des services de publication, situés dans les sous-sols du bâtiment temporaire de la pelouse Nord. Le Comité propose à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire

général de le tenir informé, pendant la durée des travaux relatifs au plan-cadre d'équipement, de toutes les questions liées aux services et installations de conférence.

20. Le chapitre V du rapport porte sur la question de la gestion intégrée à l'échelle mondiale. Le Comité était saisi du rapport du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) concernant l'évaluation de l'initiative de gestion intégrée à l'échelle mondiale du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences (A/64/166) et a tenu une réunion par vidéoconférence sur ce sujet avec les bureaux hors Siège. En adoptant le projet de résolution proposé par le Comité, l'Assemblée générale prendrait note des recommandations formulées par le BSCI dans son rapport et prierait le Secrétaire général de veiller à ce qu'elles soient pleinement mise en œuvre et de lui rendre compte à ce sujet à sa soixante-cinquième session par l'intermédiaire du Comité des conférences.

21. S'agissant des questions relatives à la documentation et aux publications, le Comité a examiné les rapports du Groupe de travail sur l'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme, qui font l'objet des paragraphes 1 et 2 de la section IV du projet de résolution. Aux termes du paragraphe 1, l'Assemblée déciderait que tous les rapports adoptés par le Groupe de travail à ses quatrième et cinquième sessions et les renseignements additionnels fournis par les États à l'examen avant l'adoption des conclusions par le Conseil doivent être publiés comme documents dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies, et prierait le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires à cet effet; aux termes du paragraphe 2, elle déciderait que tous les rapports adoptés par le Groupe de travail doivent être publiés comme documents dans toutes les langues officielles de l'Organisation en temps voulu avant leur examen par le Conseil et prierait le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires à cet effet. D'après les éléments dont dispose le Comité, l'adoption du paragraphe 1 n'aurait pas d'incidences sur le budget-programme, car le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences procéderait à un réaménagement des priorités et la production de comptes rendus analytiques à l'Office des Nations Unies à Genève serait retardée.

22. Le Comité propose à l'Assemblée de saluer l'action menée par l'équipe spéciale présidée par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion

des conférences en vue de régler les problèmes relatifs à la publication des documents destinés à la Cinquième Commission et d'accueillir favorablement les efforts que ne cesse d'entreprendre l'équipe spéciale pour rationaliser la présentation des documents par les départements auteurs du Secrétariat. Il recommande à l'Assemblée générale de revoir, à sa soixante-sixième session, le travail effectué par l'équipe spéciale et d'examiner, le cas échéant, les mesures supplémentaires à prendre pour amener les départements auteurs à respecter les délais de présentation des documents si l'objectif de 90 % n'est pas atteint.

23. Le Comité a examiné de façon assez détaillée les questions relatives à la traduction et à l'interprétation, comme en rend compte le chapitre VII du rapport, et ses recommandations sur la question composent la section V du projet de résolution.

24. **M. Shaaban** (Sous-Secrétaire général au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences), présentant le rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences (A/64/136), dit qu'on y trouve une description détaillée des progrès accomplis dans la mise en œuvre d'initiatives visant à améliorer la gestion des conférences. Pour assurer aux États Membres le surcroît de transparence qu'ils souhaitent, le complément d'information fourni aux membres du Comité des conférences et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires est également communiqué aux membres de la Cinquième Commission.

25. En ce qui concerne la gestion intégrée à l'échelle mondiale et l'évaluation faite par le BSCI sur sa mise en œuvre, l'intervenant souscrit à nombre des conclusions du rapport du Bureau (A/64/166), qui évoque l'insuffisance des fonds spécifiquement consacrés à la mise en œuvre de la gestion intégrée, le maintien d'une double structure hiérarchique et les ambiguïtés en découlant quant à la portée exacte de l'autorité du Sous-Secrétaire général au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. Il s'agit là de difficultés considérables. Le Bureau n'a pas pris acte du fait que la gestion intégrée à l'échelle mondiale était une réalité, qu'elle était admise par toutes les parties prenantes et qu'elle avait encore du potentiel. Faire des économies n'a jamais été l'objectif prioritaire de la gestion intégrée. De fait, le projet de résolution présenté par le Comité des conférences réaffirme que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a

pour missions premières de produire des documents de qualité dans toutes les langues officielles, dans les délais prévus, et d'offrir des services de conférence de qualité dans tous les centres de conférence, et ce, de manière aussi efficace et économique que possible.

26. S'agissant de la gestion des documents, l'intervenant note que la prévisibilité de la charge de travail s'est nettement améliorée ces dernières années, ce qui a permis, entre autres, de mieux respecter les délais de production des documents destinés à la Cinquième Commission à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-troisième session, malgré des délais très serrés. Le Département continue de militer en faveur de documents concis et présentés dans les délais prescrits, car c'est à ces conditions qu'ils peuvent être traités de manière ordonnée et efficace. Dans son projet de résolution, le Comité des conférences a proposé à l'Assemblée de saluer l'action menée par l'équipe spéciale interdépartementale de la documentation en vue de régler le problème de la publication des documents destinés à la Cinquième Commission et de prier les départements auteurs de respecter scrupuleusement les délais de présentation. L'équipe spéciale a prouvé qu'elle pouvait agir de façon souple et pratique pour améliorer le traitement des documents à tous les niveaux de la chaîne de production.

27. Le Département continue de se heurter aux problèmes liés à la charge de travail considérable suscitée par le Conseil des droits de l'homme et ses mécanismes. Cette question fera l'objet d'un débat de fond quand la Cinquième Commission examinera le rapport correspondant du BSCI. L'intervenant salue la création, à Genève, d'une équipe spéciale dirigée par le Président du Conseil des droits de l'homme et chargée de trouver une solution répondant aux préoccupations des États Membres et permettant au Secrétariat de traiter de façon ordonnée une charge de travail prévisible.

28. Pour ce qui est de la traduction des rapports du Groupe de travail sur l'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme, 15 rapports ont été confiés à des traducteurs contractuels, et ils seront prêts d'ici à l'ouverture de la septième session du Groupe de travail, au début de 2010. Ils sont traduits au moyen des ressources existantes, aux dépens des autres clients du Département. Tous les rapports pourront être traduits, à condition que le délai de 10 semaines applicable à la présentation des documents et le

nombre de mots maximum soient respectés. Le secrétariat du Conseil des droits de l'homme a calculé qu'il existait un déficit de 5 371 400 dollars pour ses sixième et septième sessions combinées, qui pourrait être comblé si l'on continuait de suspendre la publication des comptes rendus analytiques de séance. Il faut noter que, quand l'Organisation engage du personnel linguistique indépendant, celui-ci est physiquement présent à des dates précises pour s'occuper des documents. Si ces derniers ne sont pas présentés à temps, le personnel est rémunéré pour un travail qu'il n'aura pas accompli.

29. S'agissant du plan-cadre d'équipement, l'intervenant rappelle qu'il y aura suffisamment de salles de réunion pour toutes les réunions inscrites au calendrier des conférences et des réunions. En revanche, pour les activités autres que les activités de base, l'accès aux salles de réunion sera limité pendant certaines phases du projet. C'est la Section des services de publication qui subit l'essentiel des perturbations liées aux activités de construction. Quant aux interprètes, ils ne travaillent pas non plus dans des conditions idéales. Il est essentiel que la Section de l'informatique du Département soit dotée d'effectifs suffisants pour assurer sans interruption la fourniture des services de base. L'intervenant espère que la Cinquième Commission fera en sorte que le Département dispose des moyens financiers et humains voulus pour offrir des services de conférence de façon ininterrompue tout au long de la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement.

30. L'intervenant aborde, pour finir, l'avis des États Membres sur les services assurés par le Département, qui constitue un indicateur de résultat clef. Le questionnaire annuel est en cours de révision afin d'harmoniser sa teneur dans tous les centres de conférence et d'unifier la méthodologie employée pour recueillir l'avis des États Membres. Toute suggestion visant à améliorer la qualité du questionnaire et le taux de réponse est la bienvenue. Déçu de la faible participation des États Membres aux réunions d'information que le Département a également organisées afin de recueillir leur avis, il note que le dialogue peut aussi bien se faire dans le cadre de contacts informels et que les délégations peuvent lui faire part de leurs commentaires à tout moment.

31. **Le Président** appelle l'attention de la Commission sur une lettre adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent des Philippines (A/64/371).

32. **M. Kelapile** (Vice-président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) explique que le rapport du Comité consultatif sur le plan des conférences (A/64/484) doit être examiné à la lumière de la section correspondante de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 (A/64/7).

33. Le Comité consultatif a indiqué à diverses reprises qu'il soutenait pleinement la notion de gestion intégrée à l'échelle mondiale comme outil d'optimisation des ressources et d'amélioration de la qualité globale des services de conférence. Même si le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences soutient que la gestion intégrée n'a jamais eu pour objectif principal de faire des économies, le Comité consultatif recommande à nouveau que les méthodes actuelles de rassemblement et d'analyse des informations sur les coûts soient perfectionnées. En effet, une appréciation plus juste du coût des activités faciliterait l'évaluation de l'efficacité des fonctions administratives et de l'efficience des processus, ce qui permettrait aux responsables du Département de déterminer les meilleurs moyens d'exécuter les mandats.

34. Le Comité consultatif note que le Département souscrit globalement aux conclusions et aux recommandations du BSCI sur la gestion intégrée à l'échelle mondiale. Pour accroître la probabilité que les mesures adoptées dans le cadre de la gestion intégrée contribuent encore à améliorer les résultats du Département, il recommande que le Secrétaire général présente les mesures prises pour mettre en œuvre les conclusions et recommandations du Bureau dans son prochain rapport sur le plan des conférences.

35. En ce qui concerne la gestion des documents, le Comité consultatif note que des efforts particuliers ont été faits pour mieux assurer le respect des délais de présentation des documents destinés à la Cinquième Commission. Faute de dispositifs qui lui permettraient d'inciter les départements auteurs à présenter les documents en temps voulu, le Département s'emploie à les sensibiliser au travail que représente le traitement des documents, dans l'espoir que, mieux informés, ils respectent mieux les délais et le nombre maximal de pages fixés dans les résolutions de l'Assemblée générale. Le Comité consultatif insiste sur le fait que le respect des délais de présentation des documents est indispensable à la bonne mise en œuvre du mandat du Département et, par conséquent, prie tous les

départements auteurs de respecter ces délais et le nombre maximal de pages.

36. Les difficultés particulières liées à la poursuite de l'expansion des activités du Conseil des droits de l'homme sont décrites aux paragraphes 16 à 19 du rapport du Comité consultatif, où il est notamment signalé que la décision du Département de donner la priorité au traitement des rapports du Groupe de travail sur l'examen périodique universel a retardé la traduction des comptes rendus analytiques du Conseil des droits de l'homme et de ses organes subsidiaires, qui accuse un arriéré de 5 millions de mots. Le Comité n'a pas pu obtenir de précisions sur la manière dont la Division comptait liquider cet arriéré. Continuant de nourrir des interrogations quant à l'adéquation des moyens mis à la disposition des services de conférence à Genève, le Comité recommande à nouveau à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de suivre la situation de près et de lui rendre compte de tout fait nouveau susceptible d'avoir des incidences financières.

37. En ce qui concerne la traduction et l'interprétation, le Comité consultatif a formulé des observations sur la planification de la relève, le taux de vacance de postes à l'Office des Nations Unies à Nairobi et les mesures adoptées pour assurer des services linguistiques de la plus haute qualité. Eu égard à la suggestion formulée par le Secrétaire général, qui a estimé qu'il serait utile d'envisager, pour compenser les nombreux départs à la retraite, de relever l'âge statutaire de départ à la retraite pour les fonctionnaires des services linguistiques, voire de suspendre l'application des dispositions régissant l'âge statutaire de départ à la retraite, le Comité consultatif estime qu'il faut étudier de façon approfondie les incidences administratives et financières de l'adoption d'une mesure de ce genre pour une catégorie particulière de fonctionnaires, compte tenu notamment du principe de l'égalité de traitement, avant de formuler une proposition concrète en la matière.

38. **M. Hauge** (Bureau des services de contrôle interne), présentant le rapport d'évaluation du Bureau des services de contrôle interne sur l'initiative de gestion intégrée à l'échelle mondiale du Département de l'Assemblée générale et de la gestion (A/64/166), indique que l'évaluation a été faite à la demande du Département et qu'elle avait pour objectif de déterminer la pertinence et l'efficacité de l'initiative,

une attention particulière étant prêtée aux progrès accomplis depuis l'adoption de cette initiative en 2004.

39. Le Département a suivi une démarche double : l'élaboration, au cours de la période 2005-2007, d'un recueil de politiques, pratiques et procédures administratives, et la mise en œuvre de trois projets informatiques mondiaux de gestion des conférences. Pourtant, l'objectif global d'harmonisation des pratiques et de mise en place de systèmes informatiques dans les quatre centres de conférence de l'ONU n'a pas été atteint. De plus, les quatre centres n'ont partagé leurs moyens humains et financiers que de façon limitée depuis 2004. Chaque centre a pour objectif principal de répondre aux besoins de clients locaux, ce qui l'incite peu à partager ses ressources et ne lui en donne guère les moyens. Le partage de la charge de travail a été limité et s'est fait de façon informelle. En outre, les statistiques du Département sur les services fournis reposent sur des définitions qui varient d'un centre à un autre; par conséquent, les données ne sont pas cohérentes. Le Bureau en conclut que l'initiative semble avoir davantage mis en relief que résolu les divergences qui existent entre les pratiques des divers centres. Les principales procédures du Département n'ont guère changé, et on ne peut pas dire que l'initiative ait entraîné d'économies globales. Depuis 2004, aucun changement notable n'a été enregistré dans les coûts et les volumes totaux des services de conférence fournis.

40. Le Département se heurte à une autre difficulté puisqu'il n'exerce aucun contrôle officiel sur le personnel en poste ailleurs qu'à New York. Il est responsable du budget des centres de conférence mais, en pratique, les modalités de planification financière et de budgétisation ne permettent guère d'affecter stratégiquement les fonds entre les différents centres. La principale leçon à retenir est qu'en l'absence d'un responsable central doté des responsabilités et de l'autorité voulues, une vraie réforme est peu probable.

41. En réponse aux conclusions du BSCI, le Département a indiqué qu'il ne fallait pas sous-estimer la collaboration instaurée depuis 2004, et le Bureau tient lui aussi à souligner que l'évaluation s'est déroulée dans une atmosphère constructive. Il est conscient de la complexité des difficultés qui entourent la mise en œuvre de l'initiative et note que le Département a accepté toutes ses recommandations.

42. **M. Elhag** (Soudan), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, indique que son groupe, qui attache une grande importance à ce point de l'ordre du jour, félicite le Comité des conférences pour la qualité de son rapport et souscrit aux recommandations qui y sont formulées. Le projet de résolution qui y figure doit servir de cadre aux négociations menées sur la question. Le Groupe souligne que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences est tenu de traiter les six langues officielles et les quatre centres de conférence sur un pied d'égalité.

43. Le Groupe espère qu'une meilleure coordination entre les responsables de la planification et les secrétariats techniques permettra d'accroître encore le taux global d'utilisation des services de conférence. Il note avec satisfaction que tous les organismes ayant leur siège à Nairobi ont continué d'y tenir leurs réunions; cette pratique doit se poursuivre. Toutefois, l'Office des Nations Unies à Nairobi reste le seul centre de conférence à être tributaire dans une certaine mesure de ressources extrabudgétaires, alors même que l'Assemblée générale a estimé que tous les centres devaient être traités sur un pied d'égalité. Le Groupe salue les dispositions prises pour régler les problèmes de recrutement de l'Office des Nations Unies à Nairobi, et il est persuadé que les États Membres adopteront des mesures en ce sens. Il accueille également favorablement les efforts visant à accroître le taux d'utilisation du centre de conférence de la Commission économique pour l'Afrique.

44. Alors que, dans sa résolution 63/248, l'Assemblée générale s'est déclarée consciente de l'importance que revêtaient les réunions des groupes régionaux et a estimé qu'elles devaient bénéficier de services d'interprétation, les services mis à leur disposition en 2008 ont diminué. Le Département doit redoubler d'efforts pour assurer des services suffisants en la matière.

45. Le Groupe prend note des plans d'urgence adoptés par le Département pour faire face à toute perturbation liée à la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement. Au vu de l'importance que revêtent les technologies de l'information et des communications dans les travaux de l'Organisation, les services correspondants doivent être assurés de façon ininterrompue tout au long de la mise en œuvre du plan-cadre. Le Groupe salue les conclusions du BSCI sur l'initiative de gestion intégrée à l'échelle mondiale

et attend avec intérêt le rapport que le Secrétaire général doit établir à la lumière de ces conclusions.

46. Le respect des délais de publication des documents dans les six langues officielles a des conséquences directes sur l'efficacité des travaux de l'Organisation. Les mesures prises pour régler ce problème pressant sont les bienvenues, notamment la création de l'équipe spéciale interdépartementale de la documentation, qui a déjà pris des mesures concrètes pour trouver une solution au problème des retards pesant sur la publication des documents de la Cinquième Commission. Il serait bon que cette équipe spéciale devienne un organe permanent de gestion des documents de la Cinquième Commission. Quant au Département, il doit continuer de pousser les autres composantes du Secrétariat dans la bonne direction et rendre compte de l'état d'avancement des documents chaque fois qu'on le lui demande.

47. Le Groupe est disposé à adopter des mesures supplémentaires visant à contraindre les départements auteurs à respecter les délais et les modalités de présentation des documents fixés par l'Assemblée générale. La présidence de la Cinquième Commission et celle du Comité consultatif doivent favoriser la coopération en ce qui concerne la publication des documents, afin de laisser à la Commission des délais suffisants pour examiner les documents dont elle est saisie; le programme de travail doit être déterminé par l'importance que les États Membres attachent aux points inscrits à l'ordre du jour, et non par la date à laquelle les rapports sont publiés.

48. Le Groupe regrette profondément que certains des rapports publiés au titre du mécanisme d'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme n'aient pas été traduits dans les six langues officielles. Le Département s'est engagé à accélérer la traduction des rapports restants, et le Groupe se tiendra informé de l'évolution de la situation. Il espère que les mesures adoptées pour faire face à la transition démographique dans les services linguistiques porteront leurs fruits et permettront de régler le problème des taux de vacance de postes dans tous les centres de conférence, notamment à Nairobi. Le recours à des stagiaires non rémunérés et à des interprètes indépendants pourrait certainement avoir son utilité, mais il faudra veiller à ne pas compromettre la qualité de l'interprétation.

49. **M. Råsbrant** (Suède), s'exprimant au nom de l'Union européenne, de la Turquie et de l'ex-

République yougoslave de Macédoine, pays candidats, de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, du Monténégro et de la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association, ainsi que de l'Arménie et de la République de Moldova, salue le rapport du Comité des conférences et le projet de résolution figurant à son annexe I. Il accueille avec satisfaction les progrès accomplis jusqu'à présent sur le plan de la gestion intégrée à l'échelle mondiale et se réjouit que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences ait accepté les conclusions et recommandations du BSCI.

50. L'Union européenne accueille favorablement les efforts que le Secrétariat continue d'entreprendre pour éviter la présentation tardive des documents, y compris ceux de la Cinquième Commission. En ce qui concerne le calendrier des conférences, elle est favorable à ce qu'on ajoute une ou deux semaines de travaux à la fin de la deuxième partie de la reprise de la session, en abrégant d'autant la partie principale de la session.

51. Des installations de conférence suffisantes et des services linguistiques de la plus haute qualité dans les six langues officielles étant indispensables aux travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts de l'ONU, les mesures prises par le Secrétaire général pour aborder le problème plus efficacement sont les bienvenues. L'Union européenne prend note des progrès faits dans tous les centres de conférence et des observations et recommandations du Comité des conférences à cet égard. Le Secrétaire général doit veiller à ce que la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement ne porte pas atteinte à la haute qualité des services linguistiques et des services de conférence légitimement attendue par les États Membres.

52. **M^{me} Pataca** (Angola), s'exprimant au nom du Groupe des États d'Afrique, déclare que son groupe se félicite que tous les organes ayant leur siège à Nairobi respectent désormais les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale en tenant toutes leurs réunions à Nairobi. Le Secrétaire général doit continuer de veiller à ce qu'il en soit ainsi. On peut se réjouir de l'accroissement régulier du taux d'utilisation du centre de conférence de la Commission économique pour l'Afrique, qui est passé à 76 % en 2008, mais ce centre va devoir faire face à de nouveaux problèmes, car le secteur des conférences est de plus en plus concurrentiel à Addis-Abeba. Toutefois, il faut éviter tout recul et il faut que les responsables du centre

poursuivent leurs efforts afin de porter le taux d'utilisation à 80 %.

53. L'Assemblée générale n'a cessé de souligner l'importance que revêtaient les réunions des groupes régionaux pour le bon fonctionnement de l'Organisation. Il est donc préoccupant que la moitié des demandes de services de réunion formulées par le Groupe des États d'Afrique n'aient pas été satisfaites. Une explication serait la bienvenue.

54. Le problème déjà ancien du taux de vacance de postes de l'Office des Nations Unies à Nairobi continue de préoccuper le Groupe des États d'Afrique, qui salue la démarche active adoptée par la Division des services de conférence de Nairobi et, notamment, le classement à des niveaux supérieurs de certains postes d'interprète et de traducteur, l'adoption de mesures visant à inciter le personnel à rester en poste plus longtemps et la possibilité de proposer des programmes de formation au personnel linguistique.

55. **M^{me} Berlanga** (Mexique), s'exprimant au nom du Groupe de Rio, dit que le Groupe est sensible aux mesures prises par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et l'équipe spéciale interdépartementale quant à la publication des documents de la Cinquième Commission et qu'il attend avec intérêt le rapport que le Secrétaire général doit présenter en application de la résolution 63/248 de l'Assemblée générale. Le Groupe a exprimé à maintes reprises sa position sur les ressources dont le Conseil des droits de l'homme a besoin et sur la traduction des documents relatifs à l'examen périodique universel. Il faut espérer que l'équipe spéciale trouvera une solution définitive à ce problème.

56. Le Groupe s'inquiète de la transition démographique que connaît le Département et estime que celui-ci doit examiner des moyens supplémentaires de pourvoir les postes vacants. Il souscrit toutefois à l'observation du Comité consultatif relative aux incidences administratives et financières du relèvement de l'âge statutaire de départ à la retraite ou de la suspension de l'application des dispositions relatives à l'âge statutaire de départ à la retraite pour une catégorie particulière de fonctionnaires. En ce qui concerne la gestion intégrée à l'échelle mondiale, il attend avec intérêt d'être informé des mesures qui seront prises pour donner suite aux conclusions et recommandations du BSCI.

57. **M. Davide** (Philippines), soulignant le rôle crucial de la gestion des conférences et, notamment, de la fourniture des services d'interprétation, de traduction et de documentation dans le fonctionnement de l'ONU, estime que les services en question doivent être maintenus au niveau requis. Pour ce qui est de la documentation, l'élan en faveur d'une réforme est devenu irrésistible. Convaincue de la nécessité de pousser plus loin les progrès faits au cours de l'année, sa délégation a formulé des propositions à cet égard dans une lettre datée du 8 septembre 2009 (A/64/371). Premièrement, l'équipe spéciale doit devenir un mécanisme permanent de gestion de la documentation de la Cinquième Commission. Deuxièmement, il faut que l'Assemblée générale adopte des mesures plus rigoureuses pour que les départements auteurs respectent les délais prescrits. Troisièmement, il faut prévoir suffisamment de temps entre le moment où les organes intergouvernementaux décident de nouvelles activités et celui où les documents pertinents sont examinés; l'Assemblée générale pourrait modifier le calendrier biennal des conférences de sorte que les première et seconde parties de la reprise de la session débutent plus tard qu'à l'heure actuelle. Quatrièmement, les Présidents de la Cinquième Commission et du Comité consultatif doivent favoriser la coopération, la coordination et la communication sur les questions liées à la documentation afin que la date d'examen de chaque question soit déterminée, à terme, par les priorités des États Membres, et non par la date de publication des documents.

58. Le Comité des conférences a étudié ces propositions et intégré certains de leurs éléments dans le projet de résolution qui figure dans son rapport, et qui, de l'avis de la délégation philippine, constitue une très bonne base de discussion. Les États Membres doivent adopter des solutions pratiques face à ce problème embarrassant et persistant.

59. **M. Cumberbatch** (Cuba) estime que les décisions relatives aux services de conférence ont un effet décisif sur le fonctionnement des organes intergouvernementaux et que le but est de faciliter les débats des États Membres.

60. Cuba se dit de nouveau opposée à l'utilisation que certains États font des locaux de l'Organisation, avec l'accord du Secrétariat, pour se livrer à des actes d'hostilité à l'égard d'autres États Membres. L'Assemblée générale a formulé des observations à ce sujet aux paragraphes 12 et 13 de sa résolution 63/248,

mais les incidents se sont poursuivis et le Secrétariat n'a rien fait pour y mettre un terme. De fait, certains hauts fonctionnaires du Secrétariat ont participé directement à des campagnes de diffamation à l'égard de certains États Membres.

61. La délégation cubaine accueille favorablement l'état de la documentation du Conseil des droits de l'homme concernant l'examen périodique universel et espère que le Secrétariat aura achevé la traduction des documents en question d'ici à la fin de 2009. Le mécanisme d'examen a été créé afin d'éviter que se reproduisent des situations aussi regrettables que celles qui ont conduit à la disparition de la Commission des droits de l'homme, laquelle avait perdu tout crédit.

62. La délégation cubaine suivra de près les débats de la Commission sur les questions présentant un intérêt particulier pour les travaux de l'Organisation, y compris l'utilisation des services de conférence, l'appui donné aux groupes régionaux, notamment le Groupe des 77 et la Chine et le Mouvement des pays non alignés, et l'incidence du plan-cadre d'équipement sur les services de conférence.

63. **M. Kassaye** (Éthiopie) estime que les activités visant à promouvoir l'utilisation du centre de conférence de la Commission économique pour l'Afrique sont louables, mais qu'il reste encore beaucoup à faire pour que l'amélioration du taux d'utilisation se confirme. Les facteurs locaux cités au paragraphe 49 du rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences (A/64/136) doivent inciter à trouver des solutions viables. Il est possible de tirer de précieux enseignements de l'expérience d'autres centres de conférence des Nations Unies. Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences doit indiquer les mesures à prendre pour augmenter encore le taux d'utilisation du centre sur la base de stratégies bien définies et de ressources suffisantes. La délégation éthiopienne attend encore les réponses écrites du Département aux questions qu'elle a posées à la session de fond du Comité des conférences.

64. **M. Soomro** (Pakistan) dit que l'examen par la Cinquième Commission de ce point de l'ordre du jour peut être grandement facilité par la mise en application des recommandations formulées dans le rapport du Comité des conférences et que le projet de résolution qui y figure est un bon point de départ pour les débats. Des modalités de gestion des conférences efficaces donnent les outils dont l'Organisation a besoin pour

s'acquitter de ses fonctions. Il est indispensable que tous les centres de conférence et les six langues officielles soient traités sur un pied d'égalité.

65. La transition démographique dans le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences exige une augmentation du nombre de concours de recrutement du personnel des services linguistiques. Il faut prendre des mesures pour maîtriser le gaspillage de ressources consacrées aux conférences et notamment veiller au respect de la ponctualité lors de la tenue des réunions. La délégation pakistanaise appuie la gestion intégrée des conférences à l'échelle mondiale, mais est d'accord avec le BSCI pour dire qu'il faut énoncer de manière cohérente et précise les objectifs de l'initiative et fixer des buts mesurables assortis de délais. Les initiatives de la direction ne doivent pas simplement servir à sauver la face et à esquiver les critiques.

66. Il importe de prendre des dispositions pour que les travaux du Conseil des droits de l'homme ne pâtissent pas de l'insuffisance des services; le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme doit veiller à ce que les projets de budget rendent compte des besoins de façon fiable. La délégation pakistanaise attend avec intérêt le rapport du BSCI sur l'incidence du manque de ressources sur le Conseil. En ce qui concerne le paragraphe 67 du rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences, elle réaffirme que c'est aux États Membres de déterminer la longueur et le calendrier de présentation des documents qu'ils soumettent à l'Organisation.

67. Il faut régler sans tarder les problèmes posés par le manque de personnel à Nairobi.

68. Le fait que le taux global d'utilisation des services de conférence a plafonné à 85 % en 2008 trahit des carences de la part de la direction auxquelles il importe de remédier. La réduction des services fournis aux réunions des groupes régionaux est déplorable. Comme indiqué par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/248, ces réunions facilitent les travaux de l'Organisation et méritent donc de recevoir un rang de priorité plus élevé.

69. Le fait que les documents continuent d'être publiés tardivement entrave l'examen des rapports par les petites délégations. Les mesures prises pour remédier au problème sont les bienvenues, mais un certain nombre de rapports majeurs paraissent encore avec beaucoup de retard. On peut espérer que les

mesures envisagées par le Secrétaire général pour remédier aux causes du problème, en particulier le maintien de l'équipe spéciale, donneront des résultats sans tarder. Il faut que tous les départements du Secrétariat respectent les consignes fixées par l'Assemblée générale en ce qui concerne l'établissement des documents; tout manquement à cette règle entrave les travaux des États Membres et plus particulièrement ceux des petites délégations.

70. **M. Diab** (République arabe syrienne) signale que les délégations sont tributaires de la parution simultanée des documents dans les six langues officielles de l'Organisation et de la disponibilité de services d'interprétation de haute qualité afin de s'acquitter de leurs fonctions. Le travail du Comité des conférences revêt donc une grande importance pour les délégations utilisant une langue autre que l'anglais.

71. La délégation syrienne accueille favorablement la recommandation du Comité des conférences tendant à ce que l'Assemblée générale autorise expressément les organes ayant demandé une dérogation aux dispositions du paragraphe 7 de la section I de sa résolution 40/243 à se réunir à New York pendant la partie principale de sa soixante-quatrième session.

72. L'intervenant constate que l'utilisation des services de conférence s'est améliorée dans les quatre centres de conférence en 2008 et engage la Présidente du Comité des conférences à poursuivre les consultations avec les organes intergouvernementaux dont le taux d'utilisation s'est situé en dessous du seuil de 80 % en 2008 afin de les inciter à faire un meilleur usage des ressources qui leur sont allouées. La création d'une « capacité de réserve » pour la fourniture de services d'interprétation aux réunions des organes autorisés à se réunir « selon les besoins » est certes la bienvenue, mais il faudrait envisager la possibilité de relever cette réserve de façon à couvrir quatre réunions par semaine.

73. Rappelant que dans sa résolution 63/248, l'Assemblée générale a dit être consciente de l'importance que revêtaient les réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres pour le bon déroulement des travaux des organes intergouvernementaux, l'intervenant estime que l'on peut se servir de la « réserve stratégique » pour accroître les services d'interprétation mis à la disposition des réunions de ces groupes et demande au Secrétariat d'agir dans ce sens. Il constate aussi avec

satisfaction que toutes les réunions des organes de l'ONU ayant leur siège à Nairobi se sont tenues dans cette ville en 2008, comme demandé par l'Assemblée dans sa résolution 57/283 B.

74. La mise en œuvre du plan-cadre d'équipement, y compris le déménagement du personnel des services de conférence dans des locaux provisoires, ne doit ni compromettre la qualité des services de conférence offerts aux États Membres dans les six langues officielles ni se faire au détriment de tel ou tel service linguistique, tous devant bénéficier de conditions de travail et de moyens également avantageux.

75. La délégation syrienne est d'accord avec les conclusions et recommandations formulées par le BSCI dans son rapport sur l'initiative de gestion intégrée à l'échelle mondiale (A/64/166) et attend avec intérêt le rapport que le Secrétaire général présentera à l'Assemblée générale, à sa soixante-cinquième session, sur la suite qui y aura été donnée.

76. Elle juge préoccupant que la règle des six semaines soit fréquemment foulée aux pieds, alors même que la parution des documents, dans les délais, dans les six langues officielles a une incidence directe sur l'efficacité des travaux des différents organes de l'Organisation. Elle salue les efforts faits par l'équipe spéciale présidée par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences pour trouver une solution au problème de la parution des documents destinés à la Cinquième Commission.

77. La délégation syrienne s'inquiète du fait que certains rapports adoptés par le Groupe de travail sur l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme n'aient pas été traduits dans les six langues officielles et n'est pas satisfaite par les explications contradictoires données à ce sujet par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. La création d'un mécanisme de coordination entre le Conseil des droits de l'homme et le Département permettrait à ce dernier de mieux gérer la procédure de soumission des documents et d'allouer les ressources nécessaires à la traduction.

78. En ce qui concerne les services de traduction et d'interprétation, l'intervenant appelle l'attention sur l'importance que revêtent la normalisation et l'établissement de la terminologie dans le cadre d'activités coordonnées entre les différents services; il importe que la terminologie retenue corresponde aux normes linguistiques les plus récentes afin de garantir

le plus haut niveau de qualité. La transition démographique qui touche les services linguistiques exige une coordination étroite entre le Département et le Bureau de la gestion des ressources humaines en vue d'augmenter la fréquence des concours de recrutement et de remédier ainsi au manque de personnel. À cet égard, la délégation syrienne salue les efforts du Secrétariat pour nouer des liens avec les universités et les écoles d'interprétation et de traduction, notamment dans les pays arabes, et améliorer le programme de formation proposé aux fonctionnaires des services linguistiques. Elle attend avec intérêt les conclusions de l'examen approfondi qui sera consacré aux concours de recrutement, notamment en ce qui concerne les aspects relatifs à la classe à laquelle les fonctionnaires des services linguistiques sont recrutés, et qui sera entrepris par le Sous-Secrétaire général au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences d'ici à la fin de 2009.

79. La délégation syrienne prend note de l'incidence du recrutement d'interprètes indépendants sur la qualité de l'interprétation dans tous les centres de conférence en raison de la concurrence féroce à laquelle se livrent les organisations internationales et les centres de conférence. Le Secrétariat devrait envisager d'augmenter la rémunération des interprètes indépendants afin d'attirer les plus qualifiés d'entre eux.

80. **M. Prokhorov** (Fédération de Russie) dit que le Comité des conférences joue un rôle important en veillant au bon déroulement des réunions des Nations Unies et que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a lancé un certain nombre d'initiatives utiles. Le succès de l'initiative de gestion intégrée à l'échelle mondiale passe par une répartition équilibrée du travail entre le Siège et les autres centres de conférence, le Département assurant la coordination afin d'optimiser le potentiel et d'économiser les ressources.

81. Il faut que la réforme des méthodes de travail des services linguistiques progresse avec prudence : l'objectif principal doit toujours être l'amélioration de la qualité de la traduction et de l'interprétation dans les six langues officielles. La qualité d'ensemble des services de conférence dépend, par nombre d'aspects, de l'instauration des mêmes conditions de travail et de la fourniture des mêmes moyens financiers et humains dans tous les services. Il importe donc de veiller à la

cohérence et de bien préparer le recrutement du personnel temporaire.

82. Les membres de la Commission doivent envisager de façon constructive la question des services, y compris les services de traduction, fournis au mécanisme d'examen périodique universel, évaluer de manière réaliste les capacités du Secrétariat et ne pas saper les méthodes de travail approuvées pour le Conseil des droits de l'homme, l'enjeu étant l'amélioration à long terme de la situation des droits de l'homme dans les États Membres et le succès de l'une des réalisations majeures de la réforme de l'Organisation.

83. En ce qui concerne l'épuisement des listes de lauréats des concours de recrutement du personnel des services linguistiques, les réunions semestrielles d'information sur les problèmes rencontrés par les services linguistiques aident les délégations à comprendre la situation et donnent au Secrétariat des réponses émanant directement des utilisateurs des services de conférence. Toutefois, il faut que le Département prenne des mesures concrètes afin de remédier aux problèmes. L'initiative de rapprochement du Département avec des établissements d'enseignement est la bienvenue; la mise en œuvre de cette initiative, compte tenu de ce qui constitue des ressources rationnelles, doit faire partie d'une stratégie de planification à long terme des concours de recrutement du personnel des services linguistiques. Les autres mesures visant à régler le problème des changements démographiques dans les services linguistiques, en particulier le relèvement de l'âge de départ à la retraite, ne peuvent pas être envisagées individuellement au titre de ce point de l'ordre du jour, puisqu'il s'agit d'un problème commun à l'ensemble des organismes des Nations Unies. Il appartient à l'Assemblée générale et à la Commission de la fonction publique internationale de s'en saisir dans le cadre de la politique globale de gestion du personnel.

84. La délégation russe accueille favorablement les mesures adoptées par le Secrétariat afin d'améliorer la qualité des travaux de traduction sous-traités et attend avec intérêt de recevoir des renseignements sur les résultats des dispositions prises.

85. **M. Andanje** (Kenya) constate que des progrès ont été faits pour remédier au taux élevé de vacance de postes dans les services linguistiques de l'Office des Nations Unies à Nairobi, mais qu'il faut poursuivre

l'action entreprise afin de régler la question une fois pour toutes. À cette fin, il accueille favorablement le programme lancé à Nairobi afin d'assurer la formation continue de jeunes traducteurs et interprètes qui n'ont pas encore été reçus aux concours de recrutement de l'Organisation et se félicite de la conférence organisée par l'Office en février 2009 afin de faire se rencontrer des représentants des universités et des organisations internationales, des représentants des gouvernements et des traducteurs et interprètes indépendants. Il se réjouit que l'Université de Nairobi ait accepté de diriger les mesures prises par les universités africaines en vue d'établir des programmes de maîtrise et espère que les offres d'appui à la formation faites par les participants à la conférence se matérialiseront. Le renforcement des capacités et l'établissement de partenariats avec les universités pourraient constituer une solution à long terme au problème des taux de vacance de postes élevés à l'Office des Nations Unies à Nairobi.

86. En ce qui concerne l'utilisation du centre de conférence de la Commission économique pour l'Afrique, l'intervenant constate avec satisfaction que les initiatives de promotion prises par la direction commencent à porter leurs fruits. Toutefois, au vu de la concurrence qui se fait jour sur le plan local dans le domaine de l'hébergement des conférences, il faudra poursuivre ces initiatives afin d'améliorer encore les activités de marketing et l'utilisation du centre.

87. **M. Safaei** (République islamique d'Iran) estime que pour préserver la crédibilité et la neutralité de l'Organisation, comme énoncé dans la Charte des Nations Unies, il est impératif que le Secrétariat adhère strictement aux dispositions des paragraphes 12 et 13 de la résolution 63/248 de l'Assemblée générale concernant l'utilisation des locaux de l'Organisation, question extrêmement délicate.

88. **M^{me} Lewis** (Directrice de la Division de la documentation) précise que les réponses à la plupart des questions posées par les délégations se trouvent dans les éléments écrits qui seront mis à la disposition des délégations lors des consultations. S'agissant du respect des règles de traduction des rapports destinés au Conseil des droits de l'homme, elle réaffirme que le Département a à cœur de fournir les documents demandés et continuera d'évaluer la situation, en concertation avec le secrétariat du Conseil. La question de la publication des documents dans les délais est directement liée à celle de leur soumission dans les délais. Lorsqu'il planifie les capacités, le Département

s'appuie largement sur le calendrier des conférences et doit donc tenir compte des variations dans le volume de travail tout au long de l'année. La répartition du travail est tributaire de ces variations et est limitée dans une certaine mesure.

89. En ce qui concerne la transition démographique dans les services linguistiques, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a entrepris un examen des concours de recrutement, sous la direction de son Sous-Secrétaire général. Le Département estime qu'il lui faudra organiser quelque 50 concours par an pour faire face au manque de personnel, sachant que la Section des examens et des tests du Bureau de la gestion des ressources humaines a dit sans équivoque qu'elle ne pouvait pas s'occuper d'un nombre aussi élevé de concours. On espère que l'examen permettra de trouver des moyens d'accélérer et de rationaliser les procédures et d'organiser des concours plus régulièrement de sorte que le Département puisse établir des listes de lauréats complètes et à jour pour les six langues officielles.

La séance est levée à 13 h 10.